

Révision des tarifs au 1^{er} février 2023

Un cadre strict

Annuellement, au 1^{er} février, les tarifs de péage des sociétés d'autoroutes font l'objet d'une révision fixée contractuellement avec l'État. Chaque année au mois de décembre, les révisions sont présentées au comité des usagers du réseau routier national, puis contrôlées par les services de l'État afin de faire respecter les termes des contrats.

En 2023, la variation des tarifs du péage du viaduc de Millau sera de 6,3 % **pour les véhicules légers** (classe 1 - hors été) et 6,5 % **pour les poids lourds** (classe 4).

Principaux tarifs 2023

Classes	Été	Hors été
1 (véhicules légers)	12,50 €	10,10 €
4 (poids lourds)	42,90 €	

Nota bene : pour des questions de rendu de monnaie au péage, les augmentations sont répercutées par tranche de 10 centimes d'euros. Ainsi, sur les itinéraires à moindre tarif, les montants peuvent ne pas changer pendant plusieurs années ou être majorés de 10 centimes certaines années.

30 % de remise dès le premier voyage

Au 1^{er} février 2023, l'offre télépéage Viaduc-t30 - *accessible aux véhicules de classe 1 (voitures) et classe 5 (motos)* - continue. La Compagnie Eiffage du Viaduc de Millau maintient exceptionnellement et temporairement* 10 % supplémentaire à la réduction de 20 % sur les 9 premiers trajets, et permet ainsi aux abonnés de bénéficier de 30 % de remise, dès le premier passage au Viaduc de Millau.

Ainsi, un automobiliste économisera 3,03 €** à chaque traversée de l'ouvrage, soit 7,07 € au lieu de 10,10 €. Cette offre est valable pour toute nouvelle souscription et pour les clients déjà abonnés à Viaduc-t30.

* du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024 ** hors frais de gestion mensuel

CONTACTS PRESSE

Maud LIMARE-ALCOUFFE • Responsable pôle communication, tourisme et promotion CEVM • 05.65.61.61.79 • maud.limare@eiffage.com
Nadège SPARHUBERT • Service de presse APRR • 04.26.68.45.59 • nadège.sparhubert@aprr.com